

N° 9.2/19

[PRÉAVIS N° 21/6.18](#)

RÉPONSE AU POSTULAT POP « POUR UN INCUBATEUR DE JEUNES ENTREPRISES À MORGES »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission est composée de Mesdames Katia CID, Alizé DE LA HARPE, Ludivine GUEX (présidente-rapporteuse), Messieurs Marc BALLY (excusé le 19.09), Marc LAMBRIGGER, Philippe LAURENT et Jean-Bernard THULER (postulant). La commission s'est réunie à l'Hôtel de Ville à deux reprises, les 25 juin et 19 septembre 2018.

La commission remercie Madame Mélanie WYSS, Municipale en charge du service des Finances et de la promotion économique ainsi que Monsieur Pascal ROCHA DA SILVA, délégué à la promotion économique pour les explications et les réponses apportées sur ce rapport.

1 PRÉAMBULE

Le POP veut faciliter l'implantation de jeunes entreprises dans la commune. Il a déposé un postulat le 6 février 2013 de façon conjointe au postulat de Monsieur Pascal Gemperli « Comment développer l'économie durable dans notre district ». Dans l'esprit des motionnaires/postulants, il s'agirait de mettre à disposition une infrastructure simple, locaux chauffés d'un confort minimum, mobilier simple de bureau et raccordement informatique, afin de permettre à des jeunes qui ont terminé leur formation et qui ont un projet, de se lancer. Le but de l'opération est, par la mise à disposition d'une telle structure, d'éviter que des jeunes entrepreneurs/entrepreneuses soient contraint.e.s, faute de locaux abordables, de quitter la commune pour créer leur entreprise. De plus, le regroupement de plusieurs jeunes entreprises sur un même lieu devrait permettre des synergies et l'échange d'expériences. Cet extrait tiré du rapport de la Municipalité reflète bien l'esprit du postulat.

2 DISCUSSION

La Municipalité remercie le postulat qui a été précurseur et précise que depuis 2013 la situation a évolué, depuis des espaces de coworking se sont créés. Elle rappelle aussi que la promotion économique entre dans un cadre légal avec un but et une stratégie qui s'inscrivent dans une complémentarité avec le canton. Sans le soutien du canton, il y a peu de chances pour créer des incubateurs et actuellement, le canton n'a pas d'intérêt à Morges.

Le délégué de la promotion économique complète qu'il faut du temps pour tout évaluer et après il pourra statuer sur les potentiels. Il possède l'inventaire des locaux disponibles publics mais il est plus difficile d'avoir l'information pour les privés, une étude auprès des commerçants sera effectuée. Il expose aussi le fait qu'il est sollicité par des jeunes souhaitant créer une startup, il les

oriente sur les possibilités et il fait le lien, c'était le chaînon manquant. Il doit se faire connaître en allant sur le terrain et il n'est pas exclu d'aller dans les classes.

3 ARGUMENTS

A la lecture du rapport de la Municipalité, la commission relève de nombreux points développés qui suscitent des réflexions.

La Municipalité expose une analyse chiffrée et des termes économiques spécifiques pour répondre au postulat en concluant sur le rapport par une fin de non-recevoir.

La commission considère qu'il manque une prise de risque, de créativité concernant ce postulat et apporte les arguments suivants:

➤ Les base légales

La Municipalité se référant au cadre légal, se garde de créer une inégalité de traitement et une distorsion de la concurrence. La création de loyers subventionnés par la commune de Morges pour ces entreprises ne respecterait pas le principe inscrit dans la loi.

C'est ne pas tenir compte d'une part, de la temporalité qui est suggérée dans le postulat et d'autre part elle pose la question des exonérations fiscales dont bénéficient certaines entreprises pour s'implanter sur le territoire cantonal, voir communal.

➤ Hypothèse A: Exode des jeunes

La commission relève l'intention de la Municipalité de privilégier et d'attirer à Morges ceux qui souhaitent s'installer alors que le postulat parle d'une aide aux jeunes qui veulent créer une entreprise, le point de vue est différent.

Le rapport souligne que Morges n'abrite pas d'université, d'école polytechnique ou de haute école.

La commission constate qu'il n'est pas fait mention, dans ce même chapitre, des écoles qui nous entourent. A l'heure où la Confédération met en valeur la formation professionnelle, la commission rappelle que la Fédération Vaudoise des Entrepreneurs se trouve dans une commune voisine, que le gymnase de Morges forme 1320 élèves destinés à poursuivre leur formation à l'université et a décerné 6179 diplômes à l'heure actuelle. Que le centre de formation professionnel CEPM, M pour Marcelin, dispense des cours à 3000 apprentis pour 70 formations et que l'agrologie est présente sur le site. La commission voit, dans cet entourage, un terrain favorable pour l'émergence de jeunes entreprises. Elle y voit même l'opportunité d'une offre qui s'adresse à une population de formations et d'horizons différents et diversifiés que celle ciblée par la Municipalité. En étant visionnaire, nous pourrions devenir la ville des artisans, des jeunes avec des seniors, en rassemblant ces métiers et des savoirs, osons cette ambition.

A cela, la Municipalité précise que Marcelin est peu enclin à s'implanter à Morges par rapport aux écoles polytechniques et qu'il n'y a pas de demandes de leur part pour les startups qui émanent de ces structures.

➤ Hypothèse B: Manque de locaux

Dans une étude détaillée pour le PPA de la Baie, il est clairement indiqué qu'il manque de locaux et de startups.

➤ Hypothèse C: Bénéfice d'un incubateur

Dans ce chapitre, il est énoncé qu'un incubateur ne pourra pas générer des emplois ou de la diversité significatifs sur Morges. Pourtant un espace coworking morgien est né de l'issu d'un jeune tout seul sans aide. Une trentaine de coworker et une vingtaine d'entreprises sont convaincus par ce projet.

➤ L'importance du choix de l'implantation.

Dès l'instant où nous pouvons prendre en compte les écoles qui nous entourent, il apparaît aux yeux de la commission que les conditions sont réunies pour favoriser l'émergence d'incubateurs. Il est même intéressant de relire les quatre critères de réussite définis par la Municipalité dans son rapport soit, une relation d'exclusivité avec une institution d'éducation (supérieure), la présence d'un parc d'entreprises spécialisées, un positionnement porteur et un écosystème. Si les deux premiers critères semblent être à disposition sur le territoire morgien, les deux autres méritent un éclaircissement.

Le positionnement porteur

Si les campus universitaires sont vecteurs de travaux pour le secteur tertiaire, la position de Morges apparaît comme providentielle pour le secteur agricole et secondaire. C'est une opportunité.

L'écosystème

La gestion d'un incubateur mérite une attention particulière de la part d'un coach, on peut imaginer une gestion participative de la commune sous la forme d'une aide au développement par son délégué, en regard à son cahier des charges il est à même de favoriser le développement d'une telle implantation.

La démonstration des éléments que nous avons développés nous permettent de n'écarter aucune forme d'incubateur.

Par contre, l'accélérateur, sous la forme proposée qui comporte des critères apparentés à des entreprises existantes. Il s'éloigne du but du postulat. La mise en place de programme très court s'adresse à des personnes ayant une certaine expertise de ce qu'ils développent. La mise en place d'un programme très court d'une durée de 1 à 3 mois au cours duquel les fondateurs doivent tester la viabilité de leur produit requiert une solide expérience et quelques années de pratique. Ce modèle semble correspondre à des entreprises qui recherchent le financement d'un produit plutôt que la création d'une entreprise.

Le postulat ne parle pas de financer ce type de démarche quand il signale que de nombreuses études démontrent que les tentatives du public de financer de telles initiatives se soldent le plus souvent par des échecs.

4 CONCLUSION

Il est paru évident à la commission que le rapport de la Municipalité ne cadre pas avec l'axe souhaité par le postulat. Le rapport s'adresse aux jeunes effectuant de hautes études alors que le postulat souhaite ouvrir des perspectives sur une plus large palette de qualifications en fonction des écoles établies dans la région et sur le territoire de la commune.

Le postulat demande d'être créatif, innovant, entreprenant. Cela suppose une redéfinition de l'esprit fonctionnel dans lequel a été rédigé le rapport. À l'unanimité des membres présents, la commission estime que le sujet mérite d'être développé et qu'il n'est pas complètement répondu au postulat dont le terme « incubateur » a axé le rapport. La commission relève que le sujet de ce postulat et du rapport ont suscité des intérêts et des idées, c'est pourquoi, il n'est pas exclu, de déposer un autre postulat ou une motion en demandant de prendre en compte les nouveaux éléments apportés dans le présent rapport.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. De refuser de prendre acte du présent rapport
2. De dire ainsi qu'il n'est répondu que partiellement au postulat POP « Pour un incubateur de jeunes entreprises à Morges »

au nom de la commission
La présidente-rapporteuse

Ludivine Guex

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 6 février 2019.